

**PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MISEREY SALINES**  
**SEANCE DU 27 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à dix-huit heures et quinze minutes le Conseil Municipal de la commune de Miserey-Salines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Miserey-Salines, sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire sortant.

**Présents :**

Mesdames : Ada LEUCI-Monique ARDAIL-Patricia ESTAVOYER-Gabrielle FERRAO-Christiane TILLY-Marjolijn COURBET-Christelle BEAUSOLEIL-Florence LEUPARD-Michelle HANRIOT-COLIN-Dominique VAUCHEY-Jeanne FAINDT

Messieurs : Denis JOLY-Bertrand SCHECK-Jean Claude ROY-Jean Pierre BONNETON-Frédéric COURTET-Jacques LOMBARD-Alexandre EIDEINGER-Fabrice THEVENOT-Thierry BACON-Claude HAUSTETE-Yves GIRARD

**Pouvoirs :** néant

**Absents Excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** Denis JOLY

Le maire sortant, Marcel FELT, rappelle les raisons sanitaires du choix de la salle polyvalente pour la tenue du Conseil Municipal et fait l'appel des élus issus du scrutin municipal du 15 mars 2020, les déclarent installés dans leurs fonctions et passe la présidence de la séance au doyen d'âge, M Jean-Claude ROY.

**ELECTION DU MAIRE**

**3996**

M Jean-Claude ROY, doyen de l'assemblée, fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

M Jean-Claude ROY sollicite deux volontaires comme assesseurs : Patricia ESTAVOYER et Fabrice THEVENOT acceptent de constituer le bureau.

M Jean-Claude ROY demande alors s'il y a des candidats.

Marcel FELT fait acte de candidature

Dominique VAUCHEY fait acte de candidature

M Jean-Claude ROY enregistre les deux candidatures et invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

M THIEBAUD, Secrétaire Général, procède au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée et des assesseurs.

M Jean-Claude ROY proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu

Marcel FELT : 19 voix

Dominique VAUCHEY : 4 voix

M FELT ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M FELT prend la parole :

« Je remercie l'assemblée et je mesure la tâche qui m'est confiée pour les six années à venir. Je pense déjà à cet instant à l'épreuve que traverse le pays et nous devons rester rigoureux dans nos comportements, c'est à ce prix que la pandémie actuelle reculera de façon significative.

Je ne suis pas en capacité de dire si l'émotion que je ressens est différente des autres élections, sachant qu'il est coutume de dire que l'on se souvient toujours de la première fois.

Cependant, j'éprouve dans cette élection ce jour la reconnaissance du travail accompli ces 19 dernières années.

Je suis à présent le Maire de tous les Miseroulets et comme pour chaque mandat accompli je m'emploierai à satisfaire, quand c'est possible, les vœux et les besoins de chaque administré et cela dans la plus stricte égalité et neutralité. »

## CREATION DES POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

3997

M FELT, Maire, énumère les commissions du Conseil Municipal :

- Commission Patrimoine communal
- Commission Action Sociale/Scolarité
- Commission Affaires financières et Contrôle de Gestion
- Commission Urbanisme
- Commission Communication/Nouvelles technologies
- Commission Environnement et développement durable

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre de adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

M le Maire Marcel FELT propose la création de trois postes d'adjoints, qui s'occuperont respectivement du patrimoine communal, des affaires sociales et des finances.

M le Maire indique qu'il désignera par arrêté et pour prise de fonction ce jour une conseillère municipale déléguée en charge de l'urbanisme (Mme Ada LEUCI qu'il remercie par ailleurs pour le travail accompli durablement), et ceci pour éviter un vide juridique en termes de délégation de signature des autorisations d'urbanisme. Pour les autres responsabilités, les Conseillers municipaux délégués seront désignés par arrêté prochainement.

Ils seront chargés de la communication (M. Frédéric COURTET), de l'environnement (M. Alexandre EDEINGER), des locations immobilières (M. Fabrice THEVENOT) et des associations (Mme Marjolijn COURBET).

Dominique VAUCHEY propose la création de six postes d'adjoints.

Le vote s'effectue à bulletin secret

Après dépouillement, M FELT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Marcel FELT (3 postes d'adjoints) : 19 voix

Dominique VAUCHEY (6 postes d'adjoints) : 4 voix

Le conseil municipal décide à la majorité la création de trois postes d'adjoints au Maire.

## ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

3998

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,  
Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (Art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

-Liste proposée par le Maire Marcel FELT :

1<sup>er</sup> Adjoint Chargé du patrimoine communal : Denis JOLY

2<sup>ème</sup> Adjointe Chargé de l'action sociale et de la scolarité : Patricia ESTAVOYER

3<sup>ème</sup> Adjoint Chargé des affaires financières et du contrôle de gestion : Bertrand SCHECK

-Liste proposée par Dominique VAUCHEY :

1<sup>er</sup> Adjoint Claude HAUSTETE

2<sup>ème</sup> Adjointe Dominique VAUCHEY

3<sup>ème</sup> Adjoint Yves GIRARD

Le vote s'effectue à bulletin secret.

Après dépouillement, M FELT proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste Proposée par le Maire Marcel FELT : 19 voix

Liste Proposée par Dominique VAUCHEY : 4 voix

La liste proposée par le maire ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mr Denis JOLY 1er adjoint Chargé du patrimoine communal  
Mme Patricia ESTAVOYER 2<sup>ème</sup> adjointe Chargée de l'action sociale et de la scolarité  
Mr Bertrand SCHECK 3ème adjoint Chargé des affaires financières et du Contrôle de Gestion

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

<b>LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL (ARTICLE L1111-1-1 DU CGCT) AUX ELUS</b>
---

M FELT, Maire, lit à haute voix la Charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque élu présent.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le samedi 6 juin 2020 à 10h00 également à la salle polyvalente en raison de la situation sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le compte rendu du Conseil Municipal sera affiché aux emplacements habituels le 28 mai 2020.

Prénom NOM	Fonction	Emargement
Marcel FELT	Maire	
Denis JOLY	Adjoint	
Patricia ESTAVOYER	Adjointe	
Bertrand SCHECK	Adjoint	
Jean Claude ROY	Conseiller municipal	
Jean-Pierre BONNETON	Conseiller municipal	
Christiane TILLY	Conseillère municipale	
Ada LEUCI	Conseillère municipale Déléguée à l'Urbanisme	

Monique ARDAIL	Conseillère municipale	
Jacques LOMBARD	Conseiller municipal	
Gabrielle FERRAO	Conseillère municipale	
Thierry BACON	Conseiller municipal	
Frédéric COURTET	Conseiller municipal	
Christelle BEAUSOLEIL	Conseillère municipale	
Michelle HANRIOT-COLIN	Conseillère municipale	
Fabrice THEVENOT	Conseiller municipal	
Florence LEUPARD	Conseillère municipale	
Marjolijn COURBET	Conseillère municipale	
Alexandre EDEINGER	Conseiller municipal	
Yves GIRARD	Conseiller municipal	
Dominique VAUCHEY	Conseillère municipale	
Claude HAUSTETE	Conseiller municipal	
Jeanne FAINDT	Conseillère municipale	